

Directives internes du Ph. D en Sciences biomédicales, mention - Education médicale (Programme EDUMED)

UDREM- Faculté de médecine

Direction : Prof Marie-Claude Audétat, PhD

Discipline de la formation : éducation médicale

L'éducation médicale est maintenant reconnue en tant que discipline à part entière depuis plusieurs années, et elle fait l'objet de nombreuses recherches et publications au sein des différentes professions des sciences de la santé.

De nombreuses Facultés reconnaissent l'importance de cette discipline, que ce soit pour soutenir le développement du curriculum de formation des étudiants, pour renforcer et académiser le rôle d'enseignant·e, pour développer de nouveaux modèles de collaboration professionnelles, etc.

L'UDREM (Unité de développement et de recherche en éducation médicale) est reconnue, nationalement et internationalement comme un centre d'excellence ; de nombreux étudiants (genevois ou d'autres Facultés de médecine suisses) viennent régulièrement y faire un stage de 1 mois, et des collègues d'autres pays nous consultent régulièrement pour profiter de cette expertise.

Objectifs de la formation

- Soutenir et valoriser le travail en éducation médicale des doctorant-es du programme
- Permettre un suivi et une structure dans le développement de ces projets
- Donner un support méthodologique pour faire de la recherche de qualité autour des projets pédagogiques et les baser sur les œuvres scientifiques existantes (*evidence-based*)
- Créer un lieu d'échange et une communauté de pratique en éducation médicale avec les doctorant-es et encadrant-es du programme
- Promouvoir le développement d'une identité professionnelle autour des rôles de praticien-ne clinicien-ne, enseignant-es, chercheur/euses, et leader en formation dans le domaine des soins de la santé

Le plan d'études (PE) du programme EDUMED est conforme au Règlement d'études (RE) général cadre des doctorats en sciences biomédicales de la Faculté de médecine régissant les doctorats en sciences biomédicales de la Faculté de médecine de l'Université de Genève. Ce document précise certaines modalités décrites dans le RE et le PE sous forme de directives internes (DI) du programme EDUMED.

1. Conditions d'admission

Peuvent être admis-es comme candidat-es au doctorat :

- Les titulaires d'un diplôme ou d'une maîtrise universitaire délivré par une haute école suisse ;
- Les titulaires d'un diplôme universitaire dont le niveau correspond à une maîtrise d'une haute école suisse ;
- Les titulaires d'un autre diplôme universitaire reconnu par l'instance facultaire compétente ou d'un titre jugé équivalent par le Doyen de la Faculté de médecine sur préavis du Comité directeur.

Selon le domaine de formation antérieure du candidat, un complément de formation peut être demandé, soit sous la forme de pré-requis, soit de co-requis à l'admission.

2. Période de candidature

La période de candidature est ouverte de **janvier à mars de chaque année**, pour un début officiel à la rentrée académique de septembre la même année.

3. Procédure de candidature et d'inscription

L'admission se fait sur dossier. Le dossier de candidature est à envoyer à la coordination du programme EDUMED et doit contenir

- CV
- Copie des diplômes gymnasiaux et universitaires
- Procès-verbaux/relevés des notes des examens gymnasiaux et universitaires
- Lettre d'intention décrivant la motivation du/de la candidat-e à s'engager dans ce programme doctoral
- Description du projet de thèse pressenti en ~5 pages en français ou en anglais, précisant **la problématique de recherche** sur laquelle le/la candidat-e aimerait travailler pendant le doctorat et la plaçant dans son contexte scientifique existant, le contexte de travail, la/les question(s) de recherche, la méthodologie envisagée ainsi que les résultats attendus.
- Une lettre de recommandation

Les éléments suivants seront également nécessaires à adjoindre au dossier, mais peuvent être fournis après l'acceptation du dossier de candidature par le Comité Directeur :

- Lettre d'appui d'un directeur de thèse pressenti à l'Université de Genève
- Pour un projet de thèse effectué en dehors des murs de l'Université de Genève, une lettre certifiant le lieu d'accueil du stage et la co-direction sur place de la thèse

L'évaluation du dossier peut être complétée par un entretien avec le/la candidat-e si le Comité directeur le juge utile. L'admission est décidée par le Doyen de la Faculté, sur préavis du Comité directeur. Une lettre d'acceptation du décanat de la Faculté de médecine sera nécessaire pour entamer la procédure d'immatriculation en ligne, qui permettra aux candidat-es admis-es d'être immatriculé-es au sein de l'Université de Genève et inscrit-es au sein de la Faculté de médecine.

4. Direction et co-direction de thèse

Le travail de thèse s'effectue sous la direction d'un-e directeur/trice, membre du corps professoral ou un maître d'enseignement et de recherche (MER) de la Faculté de médecine de l'Université de Genève et ayant une expertise démontrée en éducation médicale ou dans le domaine de la thèse.

Le choix du/de la directeur/trice de thèse doit être approuvé par le Comité directeur. Si celui-ci est MER, l'accord du professeur responsable du MER ou du directeur du Département le cas échéant, est également nécessaire.

Une co-direction est nécessaire si le travail de thèse est effectué dans un contexte de travail situé en dehors de la Faculté de médecine de l'Université de Genève ou de Centres universitaires romands où la Faculté de médecine de l'Université de Genève est partenaire. Le/la co-directeur/trice doit être membre du corps professoral ou MER au sein de la structure d'accueil du travail de thèse. Le choix du/de la co-directeur/trice de thèse doit être approuvé par le Comité directeur. La désignation de cette personne, en possession d'un titre de docteur, doit s'effectuer au plus tard durant la première année du travail de thèse et être soumise à l'approbation du Comité directeur et du Doyen. La demande émane du directeur de thèse.

La thèse peut être suivie dans sa réalisation par un Comité de thèse, composé d'au minimum 3 personnes dont le/la directeur/trice et le/la co-directeur/trice de thèse. Peuvent être désignés comme membres du Comité de thèse, les membres du corps professoral, les MER, et selon les cas les maître-assistants. Au moins un membre du comité est un professeur de la Faculté de médecine. Le Comité de thèse suit l'avancement de la formation théorique du candidat, assiste et supervise le candidat dans la réalisation de son travail de thèse.

5. Investissement de temps

Ce doctorat s'inscrit dans un contexte professionnel existant des candidat-es et ne s'accompagne pas d'un contrat d'embauche en tant qu'assistant de recherche sauf mention contraire. Les candidat-es ne sont en conséquence pas rémunéré-es.

Du temps protégé pour les activités de recherche et de développement liés à la thèse (minimum 20%, idéalement 40-50%) doit être négocié avec la hiérarchie du/de la candidat-e afin de garantir la bonne réalisation du programme doctoral.

6. Coûts de la formation

Les coûts de participation comprennent

- 500 CHF le 1er semestre (lié à l'immatriculation)
- 65 CHF par semestre (taxes semestrielles pour les étudiant-es inscrit-es en formation pré- ou post-grade à l'Université de Genève)
- 500 CHF en fin de parcours, lié à la soutenance et au diplôme
-

En outre, les doctorant-es doivent prévoir des frais de déplacement d'à peu près 1 fois par an pour

- La présentation des diplômes originaux au service des immatriculations de l'Université de Genève au début du doctorat
- La participation à l'école d'été du programme EDUMED, de préférence dans les 2 premières années du doctorat
- La participation aux soutenances orales de demi-thèse et de thèse

A ces coûts peuvent se rajouter les coûts liés à la réalisation de cours dans le cadre du plan d'études (p.ex. modules d'un CAS).

7. Langue du programme doctoral

La langue du programme doctoral (cours, colloques de recherche, stages, supervisions, etc.) est le français.

Les travaux écrits et oraux (mémoires de demi-thèse et de thèse et soutenances orales) peuvent être effectués en français ou en anglais. Cependant, le programme EDUMED prévoit la rédaction des thèses selon la formule par articles, les candidat-es doivent ainsi être compétent-es en anglais scientifique afin de pouvoir contribuer à la littérature scientifique internationale avec les publications issues de leur thèse dans des journaux anglophones.

8. Exigences en termes de plan d'études (20 ECTS)

Le programme doctoral comprend 4 volets totalisant 20 crédits ECTS. Il comprend des enseignements théoriques sous forme de cours/modules et/ou la participation à des séminaires, colloques, conférences et/ou congrès. Il peut s'effectuer, en accord avec la direction de thèse, en présentiel, ou avec un volet à distance (par exemple certains cours/enseignements en ligne, contexte et suivi du travail de recherche à distance).

Il est de la responsabilité du/de la doctorant-e de

- S'assurer de bien réaliser les différents volets du programme doctoral dans le temps imparti
- De présenter annuellement son avancée dans le plan des cours à son/sa directeur/trice/comité de thèse un tableau Excel regroupant son plan de cours

Un chablon de ce tableau peut être trouvé en annexe à ce document.

9. Exigences pour le travail de recherche

Lieu d'accueil et contexte professionnel

Le doctorat exige l'intégration du projet de thèse dans une contexte professionnel concret et existant de pratique. Le/la candidat-e doit avoir une affiliation institutionnelle et être en capacité de récolter des données dans ce contexte.

Le travail de recherche peut s'effectuer au sein d'une équipe académique de l'Université de Genève ou d'une autre Université suisse ou étrangère, ou encore dans le contexte professionnel d'une organisation en lien avec les Sciences de la santé (hôpital, enseignement médical, etc.).

Dans ce contexte, le sujet du travail de thèse peut être en lien direct avec le domaine de l'activité professionnelle.

Pré-mémoire (Demi-thèse)

- *Contenu et délai*

Le pré-mémoire de doctorat doit être présenté au plus tard à la fin du 4^e semestre. Le/la candidat-e y présente par écrit et lors d'une présentation orale une synthèse du travail de recherche déjà réalisé, le travail en rapport avec la formation à choix (B), ainsi que les étapes prévues pour la finalisation de la thèse. A noter que dans ces présentations orales et écrites doit figurer une intégration réflexive de comment le programme doctoral réalisée à ce jour (cours, colloques, etc.) a permis de nourrir la réflexion et le projet de thèse du ou de la candidat-e. L'écrit doit être envoyé au jury de demi-thèse un mois avant la date fixée de la soutenance orale du pré-mémoire.

- *Jury*

Le jury de demi-thèse est composé par la direction de thèse du/de la candidat-e et comprend au moins la direction de thèse et deux membres du Comité Directeur. Un-e expert-e externe peut compléter le jury de demi-thèse.

- *Evaluation*

Le pré-mémoire de doctorat permet l'évaluation intégrée du travail réalisé jusque-là. Il est validé par « satisfaisant » ou « insatisfaisant » par le jury de demi-thèse, qui évalue le manuscrit de demi-thèse et la soutenance orale de ce dernier.

Au terme de la soutenance, le jury de demi-thèse délibère sous la présidence du représentant du Comité directeur sur le manuscrit de demi-thèse et la soutenance orale. En cas de « insatisfaisant », le/la candidate dispose d'un deuxième et dernier essai selon les mêmes modalités. L'échec au deuxième essai conduit à l'élimination du/de la candidat-e.

Contrôle des connaissances

- *Contenu et délai*

La soutenance de la thèse doit être précédée d'un examen oral de contrôle des connaissances. Cet examen doit avoir lieu au plus tard six mois avant la soutenance orale du mémoire de thèse.

Le sujet de cet examen oral est d'ordre méthodologique, est formulé par le Comité directeur et transmis par écrit au/à la candidat-e un mois avant la date fixée de l'examen oral de contrôle des connaissances. Le/la candidat-e dispose ainsi d'un mois pour préparer une présentation de 30 minutes sur le sujet donné en français ou en anglais. La présentation sera suivie de 30 minutes de discussions/questions et réponses.

- *Jury*

Les membres du Comité directeur et la direction de thèse délibéreront à l'issue de cette séance si le/la candidat-e valide ou non le contrôle des connaissances.

- *Evaluation*

En cas d'échec, le/la candidate dispose d'un deuxième et dernier essai selon les mêmes modalités. L'échec au deuxième essai conduit à l'élimination du/de la candidat-e. La validation du contrôle des connaissances est requise pour pouvoir se présenter à la soutenance orale du mémoire de thèse.

Mémoire de thèse

- *Contenu et délai*

La langue du mémoire écrit de thèse est le français, mais à la demande du/de la doctorant-e, le Comité directeur peut accepter que la langue soit l'anglais. Un résumé en français, d'une à deux pages, sera joint au texte, quelle que soit la langue de rédaction de la thèse.

Le programme de doctorat EDUMED prévoit la formule par article, à savoir 4 publications originales soumises dans des journaux scientifiques à politiques éditoriales, avec les exigences supplémentaires suivantes :

- Au moins 1 article doit être accepté pour publication
- Au moins 3 de ces publications doivent avoir le/la candidat-e comme premier/ère ou dernier/ère auteur-e.

Toutes les publications doivent avoir une logique par rapport au sujet de la thèse. Dans le mémoire de thèse, ces publications seront toujours accompagnées d'un texte substantiel destiné à les présenter d'une manière cohérente et à justifier la pertinence de leur choix. Ainsi, des développements ne figurant pas dans les publications elles-mêmes sont attendus. Le mémoire de thèse doit notamment contenir une introduction large du sujet de la thèse, de sa méthodologie, des liens entre chaque publication, et une discussion approfondie et globale des résultats obtenus.

- *Jury*

Le/la directeur/trice et si applicable avec le/la co-directeur/trice de thèse constitue le jury de thèse. Ce dernier comprend au moins quatre membres dont

- Le/la directeur/trice de thèse
- Un représentant du Comité directeur
- Un représentant du décanat de la Faculté de médecine
- Un-e expert-e de la discipline, titulaire d'un doctorat, choisi à l'extérieur de l'Université de Genève par le Département ou l'Institut d'affiliation du/de la doctorant-e.

Si le/la directeur/trice de thèse est MER, un membre du corps professoral du département du MER doit faire partie du jury de thèse.

Le Comité directeur préavis la composition du jury et transmet son préavis au Doyen. Lorsque la composition est approuvée par le Doyen, le manuscrit de thèse est transmis aux membres du jury conformément à l'article 12, alinéa 4.

- *Evaluation*

Le jury de thèse évalue le manuscrit de thèse écrit et rend son rapport au plus tard dans les 30 jours qui suivent la réception du manuscrit. Il peut demander des modifications du manuscrit de thèse qui doivent être effectuées par l'étudiant-e avant la date de la soutenance. Si le jury estime que le manuscrit est insuffisant, l'étudiant-e doit apporter les corrections et compléments demandés par le jury et soumettre à nouveau le manuscrit. Une deuxième évaluation "insuffisante" du manuscrit de thèse par le jury est éliminatoire.

Dès l'évaluation suffisante du manuscrit de thèse par les membres du jury, la thèse peut être soutenue à l'oral.

Au terme de la soutenance publique, le jury de thèse délibère sous la présidence du représentant du Comité directeur. Il approuve la thèse avec ou sans mention.